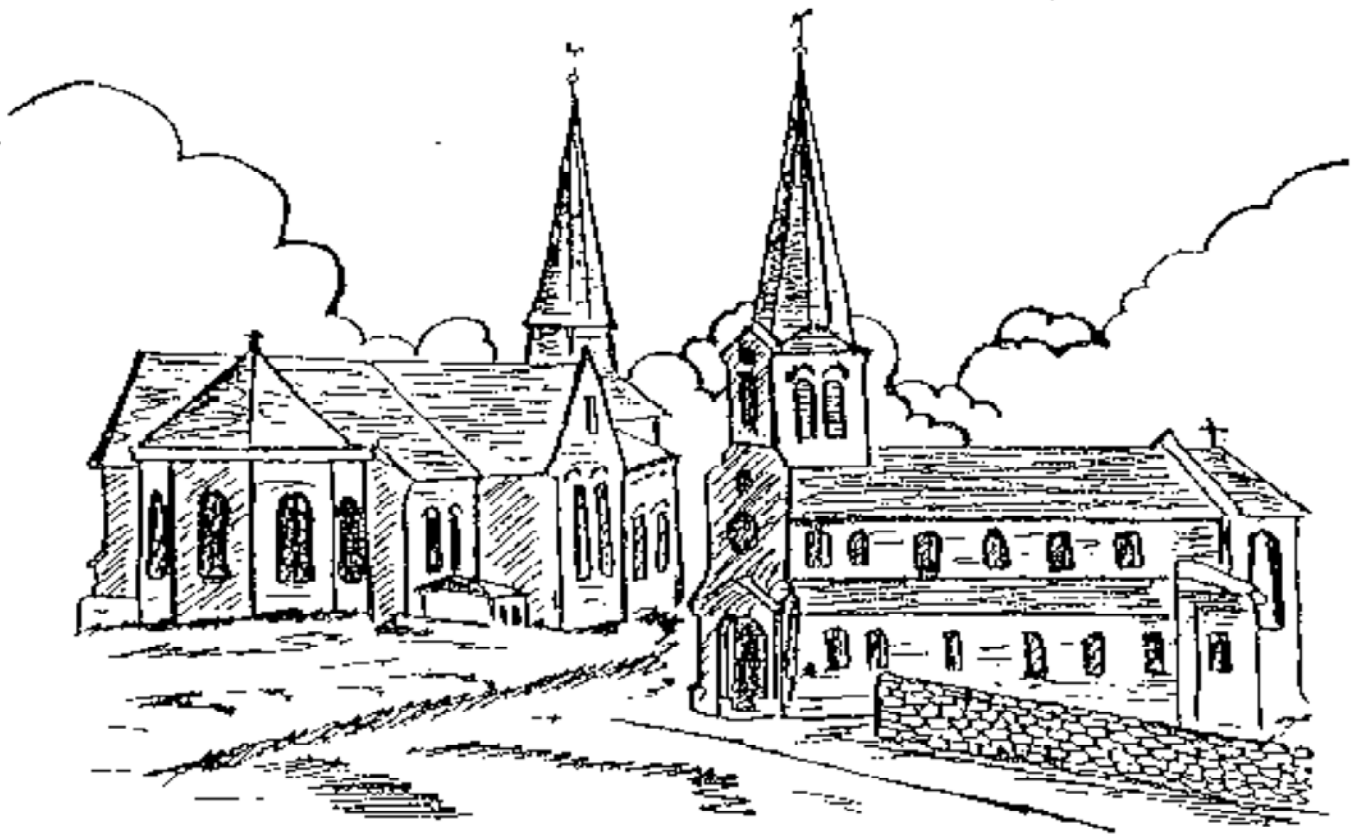


Septembre 2013

ALLONDRELLE LA MALMAISON



Retrouvez le petit journal et toutes les informations sur le site WEB de la Commune

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont désormais terminés au niveau de la traversée du village d'Allondrelle. Je remercie chaleureusement tous les habitants pour leur patience et leur compréhension lors de la réalisation de cette opération.

Il s'agit d'un véritable investissement qui aura pour conséquence un embellissement des rues du village, mais aussi qui offrira des prestations nouvelles dans les prochaines années.

En effet, cette opération d'enfouissement devra se poursuivre pour apporter aux habitants des deux villages, un plus beau cadre de vie mais aussi des services de grande qualité.

Je pense, par exemple, au réseau d'eau qui, lorsqu'il sera mis en service permettra d'assurer une sécurité incendie optimale.

Par ailleurs, le réseau de fibres optiques va relier les antennes de téléphonie mobiles et l'école au réseau Internet du Département.

Dans les prochaines années, chacune de nos maisons pourra également y être branchée. Il apportera à chacun, un réseau de téléphonie beaucoup plus rapide, des services Internet et de télévision d'une qualité incomparables.

D'autres travaux ont été réalisés au cours de cet été. Tout d'abord, à la salle polyvalente, la toiture terrasse a été restaurée et rendue étanche. Nous venons d'entamer les travaux de rénovation de la façade, afin de redonner à cette salle une nouvelle jeunesse. Il restera encore à en améliorer l'acoustique. Réduire la résonance dans ce bâtiment est indispensable. Sur le plan matériel, la salle sera dotée d'une armoire froide courant octobre.

Par ailleurs, l'église d'Allondrelle, comme cela était prévu, a été sonorisée avec un matériel de qualité.

Enfin, le mois de septembre est la période où le Conseil Municipal prévoit les travaux de l'année suivante. A cette occasion, il formule les demandes de subventions auprès du conseil Général.

2014 devrait être l'année de la rénovation de la chapelle de l'Ange Gardien par des professionnels des arts sacrés. C'est dans ce sens que nous allons également monter un dossier de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine.

Très cordialement.

J-F MARIEMBERG

Etat Civil

Décès :

23 Juillet 2013 *Monsieur Raymond MARIENBERG, ancien habitant de la commune.*

26 juillet 2013 *Madame Marie PETHE, rue du Château d'Eau.*

10 septembre 2013 *Monsieur Claude DIDIER, rue Jeanne d'Arc*

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Mariage :

28 septembre 2013 *Monsieur Mickael NAVLET et Mademoiselle Cindy CASTELLUCCI, 5, route de Longwy.*

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux époux.

Arrivées :

15 juillet 2013 *Monsieur et Madame Xavier MUSIN et leurs deux enfants 1, rue Claire-Fontaine*

1er septembre 2013 *Madame Estelle BOUR, et ses enfants 1 bis Chemin de Grandcourt.*

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Les travaux d'enfouissement

La première tranche des travaux d'enfouissement se termine par la pose de gaines destinées à recevoir la fibre optique pour l'école et d'une nouvelle conduite d'eau qui servira à alimenter dans les prochaines années, les riverains de la rue Saint-Pierre et de la route de Longwy.



En outre, la toiture de la salle polyvalente a été isolée, avant d'être recouverte d'une bâche destinée à supprimer les infiltrations qui commençaient à apparaître.

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues les 15 juin, 15 juillet et 21 août 2013, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Conseil du 15 juin 2013

1. Transfert de la compétence « base de loisirs ».

La CCPL a délibéré en septembre 2012 en vue de prendre en charge la compétence « base de loisirs de Saint-Jean-Lès-Longuyon / Marville » en lieu et place des communes de Longuyon, Saint-Jean-Lès-Longuyon et Villers-Le-Rond au sein du Syndicat Mixte du plan d'eau de Marville.

Le maire donne lecture du courrier du président de la CCPL et des pièces jointes. Il donne également lecture de la lettre de Madame la Sous-préfète.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil refuse le transfert de cette compétence qui ne fait pas partie des compétences transférées par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013, créant la nouvelle communauté. D'autre part, une discussion des nouveaux statuts a lieu en ce moment. Le conseil souhaite que l'on n'alourdisse pas les charges intercommunales sans en avoir mesuré les conséquences sur la fiscalité de la nouvelle structure.

2. Fusion des deux Communautés de communes : représentativité de la nouvelle structure à compter de 2014.

La fusion de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon et de la Communauté de Communes des Deux Rivières décidée par l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 va se traduire par la création d'une nouvelle communauté de communes composée de 27 collectivités.

La répartition du nombre de délégués peut être soit de 44 (calcul effectué à la plus forte moyenne, selon les termes de l'article L 5211-6-1 créé par la loi de 16 décembre 2010), soit 50 délégués (solution amiable).

Dans l'hypothèse d'une application de la loi, Longuyon aura 16 délégués, Pierrepont et Beuveille en auront chacune 2 et les autres communes seront représentées par un seul délégué.

La commune d'Allondrelle – La-Malmaison, quelle que soit la solution choisie, n'aura qu'un seul représentant.

Par ailleurs, la CC2R a adopté, à l'unanimité de ses délégués, la solution à 44 membres. Même si ce vote de la communauté est indicatif, cela signifie que la majorité des communes de la nouvelle communauté va opter pour cette hypothèse.

A l'unanimité, le Conseil accepte que les communes au sein de la nouvelle communauté soient représentées par 44 délégués.

3. Taxe de branchement au réseau d'eau.

Par délibération du 22 octobre 2011, le conseil avait prévu une taxe de branchement sur l'eau et l'assainissement. La distinction des deux budgets conduit le conseil à annuler cette délibération et à porter la totalité de la taxe de branchement sur le budget de l'eau. Ainsi, il fixe à 2 286, 74 € la redevance de branchement au réseau d'eau pour les nouveaux branchements. La recette sera portée au compte 752 du budget de l'eau. A l'unanimité.

4. Sonorisation de l'église et de la salle polyvalente.

Lors de la commission des Finances et de la présentation du budget primitif, le point relatif à la sonorisation des deux édifices a été présenté. Un point a également été fait devant la commission des travaux.

Trois devis ont été obtenus. Le premier de la société SODIMU de Sarreguemines, le second de la société INFOLIA et le troisième de la société MPM AUDIO de Metz.

Gilbert Blanchetête, après avoir examiné ces devis en commission des travaux, apporte des commentaires sur les trois devis. La commission a souhaité installer des produits de qualité sans pour autant atteindre une somme trop importante. Le premier d'entre eux n'offre pas de garantie de qualité suffisante (les enceintes sont une fabrication unique de la société et non des produits de marque reconnue pour leur qualité, le troisième devis est beaucoup trop onéreux. Le second devis est un bon compromis entre qualité et prix). Il correspond en outre au souhait du Doyenné. Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins une abstention de retenir la société INFOLIA.

5. Travaux d'enfouissement – recours à l'emprunt.

Les travaux d'enfouissement des réseaux réalisés en 2013 sont financés à hauteur de 168 000 € par la société Juwi. Un complément est financé par la Commune au titre de l'autofinancement. Il est cependant nécessaire de recourir à un emprunt de 130 000 €.

Plusieurs établissements financiers ont été contactés. Le crédit Mutuel a présenté une offre plus favorable que les autres banques.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition du Crédit Mutuel.

6. Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement.

Chaque année, un rapport annuel sur le prix et la qualité de service public d'assainissement (RPQS) doit être établi par le maire et présenté au conseil pour approbation avant le 30 juin.

C'est un document technique mais aussi un outil d'information sur la politique d'assainissement de la collectivité.

Après une présentation détaillée du rapport, le Conseil adopte à l'unanimité, le document.

7. Legs de Madame Alice GOBERT.

Lors d'une précédente réunion, le maire a informé le conseil que la Commune a été désignée par Madame Alice GOBERT comme l'un de ses légataires. Un placement en assurance-vie d'un montant de 82 527,60 € va être versé à notre collectivité. Me Jean-François MICHEL, notaire à l'étude de Me HEIL à Longuyon vient d'adresser les documents permettant à la Commune de réclamer les fonds à SOGECAP, Filiale de la banque Société Générale. Ce dernier, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, nous informe que selon les termes du contrat, ce legs est destiné en priorité à la restauration intégrale de la chapelle de l'Ange Gardien. Si un excédent est dégagé, il sera utilisé à la préservation de l'église de La-Malmaison.

Les documents ont été renvoyés à l'établissement financier en vue du versement des fonds. Le Conseil engage la Commune à réaliser les travaux souhaités dans les prochaines années. Il décide d'accepter ce legs et marque sa reconnaissance à Madame GOBERT.

Même si cela n'a pas été demandé dans les actes notariés, le maire propose qu'une petite plaque rappelant la bienfaitrice soit posée dans la chapelle après la restauration.

Enfin, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sera contactée afin de voir selon quelles modalités un financement complémentaire pourrait être obtenu. A l'unanimité.

Conseil du 15 juillet 2013

8. Indemnité du maire.

Suite au vote par le Parlement de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale, une nouvelle couverture sociale est accordée aux maires, moyennant une hausse de charges sociales à supporter par les maires et par les communes.

Ne souhaitant pas alourdir la charge financière de la Commune, le maire propose au conseil la réduction de ses indemnités (fixées actuellement à 31% de l'indice 1015) au taux de 21,90 % de l'indice 1015) à partir de juillet jusqu'à décembre 2013. L'intérêt de cette réduction est de faire économiser à la Commune une somme d'environ 6 000 € de charges sociales supplémentaires sur l'année 2013.

Adopté à l'unanimité des voix.

9. Fonds de pension – demande de M. Daniel Blanchetete.

Le maire donne lecture d'une lettre de M. Daniel BLANCHETETE par laquelle il informe qu'il a adhéré en février 2013 à un fonds de pension pour percevoir une retraite complémentaire d'élu. L'adhésion porterait sur la période allant du 1er avril 1992, (date de création du Fonds de pension FONPEL) à ce jour.

Le maire a pris contact auprès de FONPEL afin de connaître les modalités de calcul de la cotisation due par la Commune, ainsi que le montant que doit reverser M. D. BLANCHETETE.

Une difficulté tient au fait que M. D. BLANCHETETE a communiqué des chiffres supérieurs à ceux calculés par la mairie.

Ne pouvant s'opposer à cette adhésion, le conseil décide à l'unanimité de reporter à une prochaine réunion, le vote permettant la mise à niveau des crédits budgétaires nécessaires pour faire face à la dépense à la charge de la Commune.

Le maire a demandé aux premier et deuxième adjoints s'ils veulent bénéficier des mêmes avantages. Ceux-ci refusent. Le maire informe également le conseil qu'il ne cotisera pas à cette retraite complémentaire.

10. Affouages – Campagne 2013-2014.

L'année 2013 est une année de transition en matière d'exploitation des coupes de bois. En effet, à compter de 2014 entre en vigueur le nouvel état d'assiette. La parcelle 22 fera l'objet d'une vente de bois sur pied avec réservation des houppiers aux habitants.

Le maire a rencontré le garde ONF qui lui a présenté les nouvelles modalités de vente du bois aux habitants. Deux possibilités s'offrent à la Commune, soit le recours à :

- des ventes individuelles réalisées par l'intermédiaire de l'ONF, avec signature de contrats individuels de vente,
- la délivrance du bois à la commune qui opérera une répartition par feu (foyer) à condition qu'il y ait des garants.

Le Conseil décide, à l'unanimité, la délivrance de bois aux habitants de la Commune qui souhaitent en bénéficier.

Il désigne comme suit les trois garants responsables : Jean-François MARIEMBERG, Eric BUDIN et Gilbert BLANCHETETE.

Il est rappelé que sont admises au partage de l'affouage, les personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune au moment de la présentation des rôles. La répartition se fera par foyer.

A noter qu'une circulaire préfectorale de 2011 a précisé les conditions liées au choix d'exploitation sous la forme d'affouages. Parmi ces conditions, le préfet confirme l'interdiction pour les affouagistes de revendre le bois à l'extérieur de la Commune. Le bois sorti de la forêt par les particuliers doit être stocké sur leur propriété.

Le cubage se fera par la commission des bois. Un règlement des affouages annuel notifie les modalités d'exploitation par les affouagistes ainsi que les dates auxquelles les stères doivent être terminés et sortis de la forêt. Ce règlement d'affouage rappelle en outre, les conditions de sécurité.

11. Location terrains Pergent – GAEC de mon Idée.

Lors d'une entrevue, Messieurs BRETNACHER sont venus expliquer au maire qu'ils formaient une société agricole avec l'exploitation de Monsieur et Madame Jean-François PERGENT agriculteur d'Allondrelle La-Malmaison.

Les locations des parcelles sont au nom de Monsieur Jean-François PERGENT. La date d'échéance n'est pas proche. Après en avoir délibéré, le Conseil entend poursuivre la location au nom de l'agriculteur communal et pas au nom de la société.

12. Imputation budgétaire de l'emprunt Crédit Mutuel.

Par délibération du 15 juin dernier, la commune a contracté un emprunt de 130 000 € pour financer les travaux de voirie (eau et autres réseaux). Le conseil décide d'imputer la somme de 90 000 € sur le budget communal. Les 40 000 € restants seront portés sur le budget de l'eau. Les remboursements d'emprunt se feront au prorata sur chacun des budgets.

13. Location du terrain communal « Dessous la Goulette ».

Suite à l'incendie de la maison de Madame Castellucci et à son départ pour Longuyon, une demande d'annulation du bail relatif au terrain sis au lieu-dit « dessous la goulette » a été adressée en mairie. Le terrain d'une contenance de 65 m², sans numéro cadastral était devenu vacant. Cette annulation prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Par lettre du 1^{er} août 2013, Monsieur Mickael NAVELET, domicilié 5, route de Longwy s'est porté candidat à la location.

A l'unanimité, le conseil accepte de louer cette parcelle au loyer annuel correspondant au prix de trente kilos de blé fermage. Le paiement du loyer interviendra au 11 novembre de chaque année auprès du Trésorier de Longuyon. La location prendra effet au 1^{er} août. Pour la première année, un prorata sera calculé sur la base de 5/12^{ème} du prix.

14. Travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente.

La salle polyvalente est couverte pour partie par une toiture-terrasse dont l'étanchéité est à revoir. Le conseil a décidé de recourir à la pose d'une bâche protectrice par la société MATZ. Les cailloux de protection du bitume ont été retirés en raison de la pose future de la bâche. Néanmoins, étant donné qu'il n'a pas été possible de retirer la totalité des cailloux en raison de la présence de goudron sur la terrasse, une protection supplémentaire de la bâche doit être installée. Des plaques de « stirodur » seront achetées et posées par des bénévoles. Le coût estimé de l'opération est d'environ 900 €. Le conseil en accepte, à l'unanimité, le principe et souhaite voir imputer cette dépense en investissement au compte budgétaire prévu au BP 2013 pour la rénovation de la toiture et les travaux à la salle.

Délibération du 21 août 2013

Lors de la réunion du conseil en date du 15 juillet, le Maire avait informé le Conseil de la vacance prochaine de deux appartements communaux.

Le premier des deux appartements, celui situé 1 bis Chemin de Grandcourt a été libéré au 31 juillet. Après publication d'une annonce, madame Estelle BOUR s'est portée candidate à la location à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le conseil accepte de louer à madame BOUR l'appartement numéro 1 situé au 1 bis Chemin de Grandcourt au prix de 450 € par mois, payable d'avance à compter du 1^{er} septembre. Un état des lieux sera établi à l'entrée.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le bail de location.

L'intéressée apportera la preuve qu'elle assure l'appartement. Elle s'acquittera de son loyer ainsi que d'une caution d'un mois auprès de la Trésorerie de Longuyon.

Voté à l'unanimité.

L'appartement situé au rez-de-chaussée du presbytère à Allondrelle sera vacant au 1^{er} octobre.

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

| | |
|------------------------------------|---|
| <i>3 juin 2013</i> | <i>Réunion à la sous-préfecture de Briey</i> |
| <i>4 juin 2013</i> | <i>Réunion du Syndicat Mixte « Schéma de Cohérence territoriale » à Pierrepont.</i> |
| <i>5 juin 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>7 juin 2013</i> | <i>Sous-préfecture de Briey – départ de la sous-préfète.</i> |
| <i>11 juin 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux. Groupe de travail CCPL – CC2R pour la confection des statuts de la future communauté de communes.</i> |
| <i>13 juin 2013</i> | <i>Sous-préfecture de Briey – formation urbanisme.</i> |
| <i>14 juin 2013</i> | <i>Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.</i> |
| <i>15 juin 2013</i> | <i>Conseil municipal - Repas de l'A.C.C.A.</i> |
| <i>18 juin 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>19 juin 2013</i> | <i>CCPL – commission Affaires culturelles.</i> |
| <i>20 juin 2013</i> | <i>Réunion de présentation du projet de fibres optiques à l'habitant – Villers la Chèvre.</i> |
| <i>24 juin 2013</i> | <i>Groupe de travail CCPL – CC2R pour la confection des statuts de la future communauté de communes.</i> |
| <i>25 juin 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux. Commission des écoles</i> |
| <i>26 juin 2013</i> | <i>Schéma de Cohérence territoriale à Landres + réunion du SMTOM.</i> |
| <i>1^{er} juillet 2013</i> | <i>CCPL – commission petit patrimoine</i> |
| <i>2 juillet 2013</i> | <i>Etat des lieux à l'école d'Allondrelle en présence des enseignants et de la commission des écoles.</i> |

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

| | |
|-------------------------|---|
| <i>3 juillet 2013</i> | <i>Sous-préfecture de Briey – cartes pour ressortissants étrangers hors CEE.</i> |
| <i>5 juillet 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>10 juillet 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>11 juillet 2013</i> | <i>Réunion avec l'informaticien de la commune – séparation des factures d'eau et des factures d'assainissement.</i> |
| <i>15 juillet 2013</i> | <i>Conseil Municipal</i> |
| <i>16 juillet 2013</i> | <i>Groupe de travail CCPL – CC2R.</i> |
| <i>17 juillet 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>24 juillet 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>30 juillet 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux.</i> |
| <i>31 juillet 2013</i> | <i>CCPL – Affaires Culturelles.</i> |
| <i>6 août 2013</i> | <i>Réunion de l'Association des Maires du canton Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux. Groupe de travail CCPL – CC2R.</i> |
| <i>10 août 2013</i> | <i>Tournoi de football.</i> |
| <i>20 août 2013</i> | <i>Commission des travaux – suivi de l'enfouissement des réseaux. Groupe de travail CCPL – CC2R pour la rédaction des statuts de la future communauté de communes à Grand-Failly.</i> |
| <i>21 août 2013</i> | <i>CCPL – Affaires Culturelles</i> |
| <i>24 Août 2013</i> | <i>Nettoyage de la cave de la mairie d'Allondrelle. Commission de l'information pour la confection de ce petit journal</i> |
| <i>31 Août 2012</i> | <i>Commission des cérémonies : préparation du menu pour le repas des Anciens.</i> |
| <i>8 septembre 2013</i> | <i>Visite du ZOO d'Amnéville avec les jeunes ayant participé au nettoyage de printemps.</i> |

Calendrier de la chasse 2013 - 2013

L'ACCA d'Allondrelle-la-Malmaison nous communique son calendrier de chasse en battue pour l'automne et l'hiver 2013 – 2014. La période horaire est la suivante : 7H30 – 14H00.

| <i>Septembre</i> | <i>Octobre</i> | <i>Novembre</i> | <i>Décembre</i> | <i>Janvier</i> | <i>Février</i> |
|------------------|----------------|-----------------|-----------------|----------------|----------------|
| | 6 | 3 | 1 | 5 | 2 |
| | 13 | 10 | 8 | 12 | 9 |
| 15 | 20 | 17 | 15 | 19 | 16 |
| 22 | 27 | 24 | 22 | 26 | 23 |
| 29 | | | 29 | | |

La fermeture est prévue le 23 février 2014. Le Bureau et le Président de l'ACCA se réservent le droit de modifier ces dates en fonction des conditions climatiques.

Il est recommandé une grande vigilance aux promeneurs le jour de la chasse.

La Cérémonie du 14 juillet 2013

Comme à l'accoutumé, le 14 juillet a été l'occasion de recevoir les nouveaux habitants et leur souhaiter la bienvenue dans notre Commune.



La cérémonie s'est poursuivie par la remise de médailles pour 35 ans d'activités à Daniel Blanchetête et à Françoise Lallier.



Enfin, un hommage particulier a été rendu à Madame Claudine Broutin, adjointe aux Affaires Sociales, présidente du Club de l'Amitié en présence de Monsieur C. Zanaletti, maire honoraire et de nombreux habitants venus féliciter la récipiendaire. Madame Broutin totalise en effet, une activité de conseillère puis d'adjointe de 41 ans. Un diaporama retraçant ses activités de commerçante, d'adjointe et de présidente du club a été diffusé pendant la cérémonie.



Règlement de la garderie périscolaire.

La garderie est installée en mairie de La-Malmaison. Elle est destinée aux enfants scolarisés dans le RPI de Charency-Vezin.

Les enfants déposés par leurs parents le matin prennent le bus pour rejoindre leur école. Le soir, ils peuvent revenir à la garderie, en l'attente du retour de leurs parents.

- *La garderie est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7H00 à 8H45 et de 16H00 à 19H00 et le mercredi : de 14h00 à 16h00.*

. Un service d'aide aux devoirs y est également possible. Pour mettre son enfant en garderie, il suffit soit :

- *de réserver en mairie d'Allondrelle-la-Malmaison ou de Charency-Vezin*
- *d'emmener son enfant à la garderie aux heures d'ouverture.*

Le prix de l'heure est de 2 € et 1€ la demi-heure.

La réservation est obligatoire, même pour une garde occasionnelle.

Lieu :

La commune dispose de deux lieux d'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire se fera principalement à La Malmaison dans la salle des associations. Il se fera exceptionnellement dans la salle du conseil à Allondrelle en cas de suspension de bus.

Collation :

Chaque famille est invitée à fournir un goûter par enfant.

Activités

L'activité guitare trouve toujours son public, après quatre années effectives. Les cours ont lieu le mercredi après-midi en mairie d'Allondrelle. Cette activité est ouverte à tous, quel que soit l'âge.

Les cours d'informatique reprennent. Ils sont assurés chaque lundi à partir de 16H00 par Madame FISCHER à la salle des associations de La-Malmaison. N'hésitez pas à venir quel que soit votre âge.

La bibliothèque est ouverte en même temps que la garderie périscolaire.

Le Club de l'Amitié vous rappelle ses activités :

- *Après-midi récréatif : le jeudi tous les 15 jours ;*
- *Club de marche : le mardi et le vendredi.*

Les prochaines activités

| | |
|------------------|--|
| 20 octobre 2013 | Repas des Anciens organisé par la Commune. |
| 11 novembre 2013 | Cérémonies du 11 novembre – Vin d'honneur offert aux habitants |
| 17 novembre 2013 | Repas des Anciens - Comité des fêtes – Club de l'Amitié |
| 7 décembre 2013 | Saint-Nicolas pour les enfants de la Commune |

Sortie au Zoo d'Amnéville

44 personnes se sont retrouvées dimanche 8 septembre 2013 pour visiter le zoo d'Amnéville. Cette sortie récompensait les jeunes qui ont participé au printemps aux actions de nettoyage de la nature.



Spectacle CCPL - Cirque

Un spectacle orienté vers le cirque a été organisé par scène et territoire avec le soutien du Club de l'Amitié, et la Communauté de Communes. Lors de la préparation, les enfants étaient initiés aux techniques du cirque. Vous trouverez ci-dessous quelques photos des petits artistes de la commune !!



%



Le reconnaissez-vous ?

